

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Vente d'un terrain à vocation économique – Coulounieix Chamiers – Cré@Vallée Nord – SARL AG 31 POTERIE–63 280 € HT- 64 762,56 € TTC

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 délégant au Président la vente de terrains à vocation économique dans les limites qu'elle fixe.

Considérant que la SARL AG 31 POTERIE – a souhaité se porter acquéreur d'un terrain, à Coulounieix Chamiers, sur le parc d'activités économiques de Cré@Vallée Nord, cadastré AW 569 d'une superficie de 1 808 m².

Considérant que France Domaines a rendu son avis le 10 février 2020 pour une valeur vénale à hauteur de 76 000 € HT.

Considérant que conformément à la délibération du 30 juin 2016 fixant le cadre des ventes sur ce parc d'activités, le prix proposé est de 63 280 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge d'un montant 1 482,56 €, soit un total de 64 762,56 €TTC.

DECIDE

Article 1er : De vendre à la SARL AG 31 POTERIE un terrain situé à Coulounieix Chamiers, sur le parc d'activités économiques de Cré@Vallée Nord, cadastré AW 569 d'une superficie de 1 808 m², pour un montant de 63 280 €HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge d'un montant 1 482,56 €, soit un total de 64 762,56 €TTC.

Article 2 : de désigner Maître Nectoux Vaubourgois pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 01 SEP. 2020

Le President
Jacques AUZOU

